

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 3 avril 2023 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2023-03-20

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingtième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1  
Madame Johanne Joannette, conseillère district no.2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assiste également à cette assemblée.

Rs.2023-03-110

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 20 mars 2023 avec la modification suivante :

#### **AJOUTER :**

**4.6 Résolution pour autoriser madame Vicky Beaudoin du Centre de Bénévolat d'Acton Vale à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-111

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2023.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 06 mars 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 06 mars 2023, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

### **DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE.**

Les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec. L'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens. Les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde.

La Ville d'Acton Vale a déjà adopté une résolution en ce sens le 6 février dernier.

**Le conseil en prend acte.**

### **DEMANDE DE COMMANDITE DU CIRCUIT CAVALIER RÉGION D'ACTON (CCRA).**

Attendu que le Circuit Cavalier Région d'Acton (CCRA) est une association sans but lucratif qui est née du désir des cavaliers/cavalières de la région de se rencontrer et de participer à des compétitions équestres de gymkhana axées sur la famille et que le CCRA soumet une demande de commandite à la Ville d'Acton Vale afin de pouvoir offrir des bourses et des récompenses de qualités.

**Le conseil en prend acte.**

Rs.2023-03-112

### **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE.**

Attendu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Attendu que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-113 **DEMANDE D'APPUI DE LA FADOQ-RICHELIEU-YAMASKA.**

Attendu que se tiendra la 46<sup>e</sup> édition des jeux FADOQ de la région Richelieu-Yamaska, qui se déroulera du 17 avril au 31 mai prochain et que la FADOQ –RY sollicite la Ville d'Acton Vale à titre de partenaire, pour la tenue de cet événement;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 250 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à la FADOQ de la région Richelieu-Yamaska, à titre de contribution pour la tenue de leur événement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-114 **DEMANDE DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE.**

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale veut organiser une journée d'activité musicale pour ramasser des dons au parc Roger LaBrègue le samedi 12 août 2023 de 8h à 20h et en cas de pluie remise au dimanche 13 août de 9h à 20h ;

Attendu que le Centre de Bénévolat soumet une demande pour :

- Avoir accès au parc Roger LaBrègue;
- Barrer la rue Dubois pour l'installation de jeu gonflable ;
- Fournir des clôtures pour barrer la rue Dubois et si possible, barrer la rue Beaugrand ;
- Avoir accès à l'électricité nécessaire au branchement des instruments de musique et autres appareils ;
- Avoir accès aux salles de bain du sous-sol de la bibliothèque ;
- Avoir accès au réfrigérateur utilisé pour la vente de boissons lors des Mardis Chauds ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise le Centre de Bénévolat d'Acton Vale l'accès au parc Roger LaBrègue, le samedi 12 août de 8h à 20h pour la tenue

d'une journée d'activité musicale et remise au dimanche 13 août de 9h à 20h en cas de pluie;

D'autorise la fermeture de la rue Dubois **seulement** avec la fourniture de clôtures;

D'autorise l'installation de jeux gonflables, **mais la Ville n'autorise qu'aucun piquet ne soit enfoncé dans l'asphalte et/ou le ciment appartenant à cette dernière;**

**Que le Centre de Bénévolat possède une assurance responsabilité et en fournisse une copie à la Ville avant la tenue de l'activité;**

D'autorise l'accès à l'électricité nécessaire au branchement des instruments de musique et autres appareils;

D'autoriser l'accès aux salles de bain du sous-sol de la bibliothèque;

D'autoriser l'accès au réfrigérateur utilisé pour la vente de boissons lors des Mardis Chauds.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-115

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER MADAME VICKY BEAUDOIN DU CENTRE DE BÉNÉVOLAT D'ACTON VALE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que le Centre de Bénévolat d'Acton Vale tiendra le samedi 12 août 2023, remis au dimanche 13 août en cas de pluie, une journée d'activité musicale au parc Roger LaBrèque;

Attendu que le Centre de Bénévolat prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser madame Vicky Beaudoin du Centre de Bénévolat à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée d'activité musicale le samedi 12 août 2023 ou le dimanche 13 août 2023 en cas de pluie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense.

Rs.2023-03-116

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES DATES DE L'ACTIVITÉ « VENTE DE GARAGE ».**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale organise une première activité « Vente de garage » qui aura lieu les 20, 21 et 22 mai 2023;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (20, 21 et 22 mai 2023), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que la Ville d'Acton Vale organise une deuxième activité « Vente de garage » qui aura lieu les 2, 3 et 4 septembre 2023;

Qu'en cas de pluie durant cette fin de semaine (2, 3 et 4 septembre 2023), l'activité « vente de garage » sera annulée;

Que lors de ces journées seulement, tous les citoyens et citoyennes pourront tenir une vente de garage sans avoir obtenu au préalable un permis de vente de garage, ni avoir acquitté les droits exigés pour l'obtention d'un tel permis. La population devra en être informée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

- a) Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

...Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2023-03-117

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LA RÉFÉCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour la réfection de la bibliothèque municipale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-118

**RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION D'UN APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION.**

Attendu que la Ville veut recevoir une offre de services professionnels en ingénierie pour le remplacement d'un surpresseur du système de traitement des eaux usées;

Attendu qu'en vertu de l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander des soumissions, par voie d'invitation, conformément aux règles prévues à la *Loi sur les cités et villes* pour des services professionnels;

D'accepter les critères d'évaluation suivants :

Expérience du soumissionnaire	30 points
Compétence et disponibilité du responsable du projet	30 points
Organisation de l'équipe de projet	30 points
Qualité de l'offre de services	10 points

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-119

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN CONTRAT AVEC LA FIRME GESTIM-INSPECTRICE MUNICIPALE TEMPORAIRE.**

Attendu que l'inspecteur municipal est en arrêt de travail pour une période indéterminée;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser l'offre de la firme Gestim pour que madame Rosie Loiseau agisse à titre d'inspectrice municipale en remplacement de monsieur Boisvert. Madame Loiseau débutera le jeudi 23 mars 2023. Le contrat sera d'une durée de 4 semaines à raison d'une journée par semaine;

D'autoriser, à madame Loiseau, le pouvoir d'application des règlements en vigueur et l'autoriser à émettre les permis et des constats d'infractions, dans le cadre de ses fonctions.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... Le maire Éric Charbonneau et la conseillère Pierrette Lajoie quittent leur siège.**

**... Le conseiller Bruno Lavallée prend le siège en tant que maire suppléant.**

Rs.2023-03-120

**RÉSOLUTION D'EMBAUCHE – POSTE PERMANENT – TRÉSORIÈRE ADJOINTE.**

Attendu le départ à la retraite d'une employée à l'Hôtel de Ville, qui occupait le poste de trésorière adjointe;

Attendu que la Ville a procédé à l'affichage à l'interne et à un affichage externe du poste qui sera vacant en avril prochain;

Attendu les recommandations de la Coordonnatrice, ressources humaines et communications;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de madame Renée Lajoie, à titre de trésorière adjointe, le ou vers le 4 avril 2023. Madame Lajoie occupera un poste permanent (après la période d'essai) selon la description prévue à l'annexe B de la convention collective et le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 5 à la convention.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... Le maire Éric Charbonneau, la conseillère Pierrette Lajoie et le conseiller Bruno Lavallée reprennent leur siège.**

Rs.2023-03-121

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA COORDONNATRICE — BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE « L'APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2023-2024 ».**

Attendu que les demandes d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications se font maintenant en ligne;

Attendu que le ministère de la Culture et des Communications exige pour l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* une résolution municipale désignant le responsable de la bibliothèque, madame Sophia Bédard, comme personne contact pour déposer cette demande;

En conséquence la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communications d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'*Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* et de désigner madame Nathalie Ouellet, directrice générale, comme mandataire et signataire aux fins de ce projet et madame Sophia Bédard comme personne-contact.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-122

**MANDAT POUR QUATRE ANS À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM).**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;



Que la Ville d'Acton Vale confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2027 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2026-2027;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville d'Acton Vale devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité (ou MRC ou Régie), pour les hivers 2023-2024 à 2026-2027 inclusivement;

Que la Ville d'Acton Vale confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville d'Acton Vale s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville d'Acton Vale s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée;

Que la Ville d'Acton Vale reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2023-2024, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

Qu'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-123

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS  
POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX – RÉFECTION  
RUE DE LA MINE.**

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour des services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux rue de la Mine à *Labo Montérégie*, car ce dernier a obtenu le meilleur pointage;

Attendu que ce projet fait l'objet d'une participation financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec *Labo Montérégie* ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires *Labo Montérégie* pour ce mandat sont établis au coût total de 35 970 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat pour des services professionnels pour le contrôle de qualité des matériaux rue de la Mine tel qu'au bordereau de soumission, pour un montant de 35 970 \$ plus taxes;

D'autoriser une dépense d'un montant de 35 970 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000;

De financer un montant de 35 970 \$ plus taxes à même le règlement 007-2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-124

**RÉSOLUTION POUR ACCORDER LA SOUMISSION À XTREME SANDBLAST.**

Attendu que Xtreme Sandblast a déposé une offre de service pour les travaux de Jet de sable à la piscine municipale;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'accorder, tel que soumis par Xtreme Sandblast l'offre de services, relativement aux travaux de Jet de sable à la piscine municipale;

D'autoriser une dépense d'un montant de 21 638 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste 22-700-10-000 à Xtreme Sandblast.

De financer cette dépense à même le fonds général.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-125

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que la journée familiale aura lieu le 11 juin 2023 dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le récréologue à

présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée familiale le 11 juin 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-126

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.**

Attendu que la fête nationale aura lieu le vendredi 23 juin 2023;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la fête nationale le 23 juin 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-127

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION SOUMISE PAR GOSSELIN ÉLECTRIQUE INC. ET AUTORISER LE PAIEMENT - ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE PÉTANQUE.**

Attendu la réception de la soumission no. 2538.03 datée du 7 mars 2023, relativement à l'éclairage du terrain de pétanque;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter, telle que soumise, la soumission no. 2538.03 de Gosselin Électrique Inc. pour l'éclairage du terrain de pétanque;

D'autoriser une dépense d'un montant de 18 106.14 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 à Gosselin Électrique Inc. pour l'éclairage du terrain de pétanque.

De financer cette dépense telle que précisée à la résolution 2023-02-064.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-128

**DEMANDE DE RENOUELEMENT D'ADHÉSION À ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE.**

Attendu que le récréologue entend renouveler l'adhésion à Zone Loisir Montérégie pour l'année financière du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024;

En conséquence le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Zone Loisir Montérégie;

D'autoriser une dépense d'un montant de 75 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-494 à Zone Loisir Montérégie, à titre d'adhésion pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-129

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU SALAIRE DES JUGES SUITE À LA COMPÉTITION R2-R3 DU PHOENIX D'ACTON VALE.**

Attendu que les 11 et 12 mars dernier se tenait les compétitions R2-R3 du Phoenix d'Acton Vale;

Attendu que durant cette compétition, dix-neuf juges siégeaient et qu'il y aurait lieu de procéder aux paiements des salaires de ces derniers;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 2 851 \$, ainsi que son paiement, à même le poste budgétaire 02-701-27-419, à titre de salaire aux dix-neuf juges présents lors de cette compétition.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-130

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE ÉLECTRIQUE NEUVE.**

Attendu que la Ville a procédé, le 28 février 2023 à 10 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la fourniture d'une surfaceuse électrique neuve;

Attendu que les documents étaient disponibles sur le site SEAO et que la Ville a reçu DEUX (2) soumissions;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant 154 000 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000 pour la fourniture d'une surfaceuse électrique neuve;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : **Engo Équipement** au coût 154 000.00 \$, plus taxes;

De financer cette dépense d'un montant de 129 000 \$ à même les surplus libres et d'un montant de 25 000 \$ provenant d'une aide financière – Fonds de soutien aux projets structurants.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-131

**VÉLOCE III – VOLET 3- ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise relativement au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance de la convention d'aide financière et l'approuve;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le récréologue est dûment autorisé ou autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-132

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LE REMPLACEMENT D'UN SURPRESSEUR DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

Attendu que les membres du comité de sélection recommandent d'octroyer le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour le remplacement d'un surpresseur du système de traitement des eaux usées à *Pluritec*, car ce dernier a obtenu le meilleur pointage;

Attendu que ce projet fait l'objet d'une participation financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De conclure un contrat de service avec *Pluritec* ayant obtenu le meilleur pointage en fonction des critères de sélection établis dans les documents d'appel d'offres;

Les honoraires de *Pluritec* pour ce mandat sont établis au coût total de 49 300 \$, plus taxes;

D'adjuger le contrat pour des services professionnels en ingénierie pour le remplacement d'un surpresseur du système de traitement des eaux usées tel qu'au bordereau de soumission, pour un montant de 49 300 \$ plus taxes;

D'autoriser une dépense d'un montant de 49 3000 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000;

De financer un montant de 49 300 \$ plus taxes à même le règlement 007-2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-133

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR ITED – ACHAT D'UN SERVEUR POUR L'AUTOMATISATION D'EAU POTABLE.**

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 15 380 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, à ited pour l'achat d'un serveur pour l'automatisation d'eau potable.

De financer cette dépense à même les surplus libres.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2023-03-134

**ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES.**

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'adopter le rapport d'activité annuel de mise en œuvre du schéma de couverture de risques, tel que soumis et de le transmettre à la MRC d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

**VARIA**

Rs.2023-03-135

**VOTE DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR DENIS ROY.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter monsieur Denis Roy pour sa nomination « Personnalité Bénévole de l'année » qui a eu lieu le 11 mars 2023.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**VOTE DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES ORGANISATEURS DES LIONS.**

La conseillère Annie Gagnon propose et il est unanimement résolu de féliciter les membres organisateurs des Lions pour l'évènement « Personnalité de l'année » lors du Gala distinction.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS.**

La période de questions débute à 20 h 19.

Mme Angélique Bochatay	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande pourquoi s'est inscrit « pénurie de personnel » sur le site des inscriptions aux cours de natation.</li> <li>• Demande si la ville a fait l'affichage pour les postes de sauveteurs à l'extérieur de la ville.</li> <li>• Demande si les sauveteurs les plus jeunes peuvent être seuls ou s'il doit y avoir des sauveteurs plus expérimentés avec eux.</li> <li>• Demande si la Ville va apporter une aide financière à ceux qui devront aller faire les cours de natation à l'extérieur.</li> </ul>
Mme Isabelle Giguère	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande des précisions concernant le point 11.1 – La firme Gestim, inspectrice temporaire.</li> </ul>
Mme Jacinthe Guilbert	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande où en ai rendu la pétition concernant l'asphaltage de la route Laliberté.</li> </ul>
M. Mario Vincent	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande si le pavage de la route Laliberté pourrait faire l'objet d'une subvention admissible par le gouvernement.</li> <li>• Demande si c'est possible de faire installer le système de comptage de véhicules sur la route Laliberté.</li> </ul>
M. Réjean Pageau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande si c'est possible de renommer le Centre sportif en l'honneur de nos deux athlètes.</li> </ul>

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 21 h 00.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt et une heures (21;00).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date